

PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 2 août 2017

Centenaire de la Première Guerre mondiale

Procédure de labellisation et de subvention des projets pour 2018

Dans le cadre du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale, initié en 2014, la **Mission du Centenaire** poursuit, sans restriction thématique ou chronologique, sa politique d'accompagnement des projets les plus innovants et les plus structurants portés par les territoires et les acteurs locaux.

Pour l'année 2018, des orientations peuvent être suggérées:

- la commémoration des dernières batailles de la Grande Guerre ;
- la fin de la guerre et la signature de l'Armistice ;
- la construction de la paix et les « sorties de guerre » ;
- après 1918 : deuil et reconstruction.

Les porteurs de projet peuvent constituer leur dossier de demande de labellisation, téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe : <http://www.sarthe.gouv.fr/centenaire-de-la-premiere-guerre-mondiale-a4316.html>,

et l'adresser par voie postale,
avant le 1^{er} octobre 2017

à
ONACVG de la Sarthe
Pôle administratif Paixhans
19, boulevard Paixhans
Bât.B - 2ème étage - Porte 238
CS 71932
72019 LE MANS CEDEX 2

Les projets labellisés sont éligibles à une aide financière de la Mission du centenaire de la première Guerre mondiale. Toute information à cette fin sera communiquée aux porteurs de projets lors de l'obtention du label « Centenaire 14-18 ».

Enfin, vous pouvez consulter la page dédiée au site de la Mission du Centenaire, en vous connectant à :

<http://centenaire.org/fr/la-mission/le-label-centenaire>